

COMMUNE DE BELLEVAUX

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 11 AVRIL 2016 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, JACQUIER Hélène, BABAZ Guillaume, VOISIN Benoît, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, FAVIER-BRON Mireille, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne.

Absente excusée : VOISIN Christine qui a donné pouvoir à Claudine VUANO

Secrétaire de séance : CONVERSET Michel

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**20160411\_01 : PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (Commune et Eau/ Assainissement)**

Le maire quitte la salle et ne participe ni à la discussion ni au vote. La présidence de séance est assurée par Pascal FAVIER-BRON, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présentation des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion :**

**BUDGET PRINCIPAL :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2015	1 865 509.86 €
Recettes 2015	<u>1 931 420.77 €</u>
Résultat 2015 (excédent)	65 910.91 €
Report excédent 2014	<u>713 226.40 €</u>
Résultat de clôture 2015	779 137.31 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses 2015	403 526.99 €
Recettes 2015	<u>853 477.17 €</u>
Résultat 2015 (excédent)	449 950.18 €
Report déficit 2014	<u>- 84 522.57 €</u>
Résultat de clôture 2015	365 427.61 €
Restes à réaliser	221 100.00 € (Dép. :252 100 – Rec : 31 000)

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 de 779 137.31 € : Report à nouveau

Après vote, les comptes de gestion et administratifs du budget principal 2015 sont approuvés à l'unanimité (14 pour).

## **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :**

### **SECTION D'EXPLOITATION :**

Dépenses :	777 102,45 €
Recettes :	<u>804 748,18 €</u>
Résultat 2015 (excédent)	27 645.73 €

Excédent 2014 reporté :	10 060.54 €
Résultat de clôture 2015 :	37 706.27 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :	767 546,48 €
Recettes :	<u>627 246,98 €</u>

Résultat 2015 (déficit) :	- 140 295,50 €
Déficit 2014 reporté :	- 363 059,02 €

Résultat de clôture 2015 :	- 503 354,52 €
Restes à réaliser	+ 498 050,00 € (Dép : 265 800 – Rec. : 763 850)
<b>Résultat global 2015 (déficit)</b>	<b>- 5 304.52 €</b>

Affectation de l'excédent d'exploitation 2015 de 37 706.27 € :	
- en section d'investissement :	5 304.52 €
- report en section d'exploitation :	32 401.75 €

Après vote, les comptes de gestion et administratif du budget Eau/Assainissement 2015 sont approuvés à l'unanimité (14 pour).

## **20160411\_02 : PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (Commune et Eau/Assainissement)**

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Montant des dépenses	:	1 606 455,00 (dont subvention budget eau et assainissement de 140 000,00 €)
Montant des recettes	:	1 648 560,00
Résultat prévisionnel EXERCICE 2016	:	42 105,00
Report excédent de fonctionnement 2015	:	779.137,00
Résultat prévisionnel CUMULE 2016	:	821 242,00
Virement à la section d'investissement :		301 273,00
<b>Excédent cumulé prévisionnel de fonctionnement 2016</b>	<b>:</b>	<b>519 969,00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>			<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>002</b>	Emprunt (capital)				
	- BANQUES	1641	200 400	/	
	- SYANE	16876	12 900	/	
	FCTVA /CA+2ANS	10 222	/	34 500	
	TAXE AMENAGEMENT	10226	/	5 000	
	Amortissement/Frais d'études	28	/	17 700	
	Rembt cautions locations	165	400	/	
<b>TOTAL</b>					
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>			<b>213 700</b>	<b>57 200</b>	<b>165 500</b>

**Prélèvement  
De la section de  
fonctionnement**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT		DEPENSES TTC		RECETTES	
		RAR 2015	BP2016	RAR 2015	BP2016
11	Parking Les Brettaz partie communale - Travaux enrobés	5 000			
13	Services Techniques : Achat de matériels (saleuse+tondeuse+souffleur)		15 000		
15	Acquisition luminaires de Noël		2 500		
16	Acquisition panneau lumineux Solde 2016	9 000			
14	Ecole communale : - Equipement informatique		6 000		
24	CARREFOUR DE L EPUYER - Etudes et travaux 2315 (dont électrification-Syane 10 000) - Achat de terrains+ Not.+Géom. 2111	20 000	10 000 - 1 000		
25	SALLE DES FETES Rénovation de la toiture Subvention FDDT		158 000		130 000 HT X 20 % = 26 000
65	LAC DE VALLON Projet acquisition foncières - Frais d'études - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement	24 100 68 000 50 000	5 000		
84	FORET COMMUNALE ACTIONS FORESTIERES		8 000		3 300
88	LOTISSEMENT DES PARCHYS	5 000	- 5000		
106	DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS Acquisition et pose panneaux	71 000		31 000	
108	RENOVATION ETAGE DE LA MAIRIE - Travaux et honoraires 1 <sup>ère</sup> tranche 2016 - étage 2 (2 <sup>ème</sup> tranche 2017) Coût des travaux : 613 000ttc - Subvention FDDT - EMPRUNT		430 000		358 300x20%= 71 600 100 000
110	ECOLE COMMUNALE - Equipement volets rideaux		8 500		
102	VIA FERRATA : solde travaux		1 000		
VENTE 024	024 VENTES : - 1 Lot LES PARCHYS - Vente ESF Hirmentaz				83 000 65 000 148 000
TOTAL OPERATIONS D EQUIPEMENT		252 100	638 000	31 000	348 900

VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES		RECETTES	
	RAR 2015	BP 2016	RAR 2015	BP 2016
OPERATIONS FINANCIERES	/	213 700	/	57 200
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	252 100	638 000	31 000	348 900
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>252 100</b>	<b>851 700</b>	<b>31 000</b>	<b>406 100</b>
	<b>1 103 800</b>		<b>437 100</b>	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2015	Déficit		Excédent 365 427	pour couvrir les RAR 2015
AFFECTATION 2015 (1068)	/		/	
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT			Op. financières 165 500 Op.d'équipt + 135 773 <b>301 273</b>	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>1 103 800</b>		<b>1 103 800</b>	

Après présentation et vote le budget principal 2016 est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

- **Définition et vote des taux des contributions directes 2016**

Le maire précise que suite à la prospective financière établie par le cabinet STRATORIAL FINANCES pour la période 2016/2020, il est nécessaire de prévoir une augmentation des impôts malgré les diminutions de charges réalisées sur le budget 2016 de la commune. Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat et des programmes d'investissement sur la période, il est proposé une hausse de 20% sur la taxe sur le foncier bâti, et 15% sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises. Il est précisé que ces taux restent dans la moyenne des taux des communes membres de la CCHC.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à une hausse des contributions directes sur l'exercice 2016 de 20% sur la taxe sur le foncier bâti, et 15% sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises, ce qui porte les nouveaux taux à :

IMPOTS DIRECTS	Pour mémoire - Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	14.33%	16.48%
Taxe foncière (bâti)	5.18%	6.22%
Taxe foncière(non bâti)	73.10%	84.07%
CFE	13.31%	15.31%

- **Attribution des subventions aux associations : Détail des montants**

Claudine VUANO présente les propositions de subventions qu'elle a préparées avec Michel CONVERSESET dont le montant total s'élève à 48 735 €. Elle rappelle que le versement des subventions est effectué sous réserve de la présentation du dossier de demande de subvention complet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête la liste des subventions et fixe le montant attribué pour chaque structure (détail en annexe) arrêté globalement à la somme de 48 735 €.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

### SECTION D'EXPLOITATION

Montant des dépenses	:	816 500,00
Montant des recettes	:	855 280,00 (dont
		subvention communale de 140 000,00 €)
Résultat prévisionnel EXERCICE 2016	:	38 780,00
Report excédent de fonctionnement 2015	:	32 401,00
Résultat prévisionnel CUMULE 2016	:	71 181,00
Virement à la section d'investissement :		71 181,00

### SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

OPERATIONS FINANCIERES		Dépenses		Recettes	
<b>002</b>	Emprunt (capital)				
	- BANQUES	1641	62 500	/	
	- SMDEA	1681	85 500	/	
	Amortissement subvention	1391	131 500	/	
	Amortissement	28....	/	342 300	
<b>TOTAL OPERATIONS FINANCIERES</b>			<b>279 500</b>	<b>342 300</b>	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		DEPENSES HT		RECETTES HT	
		RAR 2015	BP2016	RAR2015	BP2016
<b>18</b>	TRAITEMENT AEP				
	Sous le Rocher 2016/2017	203 : 25 800	203 : - 25 800		
	Subvention Fontaine Noire	23 : 10 000	23 : + 25 800		18 000
<b>24</b>	Honoraires Programmes ASST/EAU TERACTEM ET HYDRETUDES		2015 : 15 000 2016 : 50 000 65 000		
<b>26</b>	STEP DE TERRAMONT Solde Subv. - DETR - AGENCE DE L EAU - SMDEA			143 970 141 570 <u>30 000</u> 315 540	
<b>33</b>	Travaux divers		10 000		
<b>36</b>	Interconnexion réseaux AEP			12 500	
<b>37</b>	Assainissement AEP Programme 2015 CHAMP DU NOYER/JAMBAZ -travaux - Solde subvention - Emprunt	230 000		231 810 204 000	
<b>38</b>	RESERVOIRS LA COTE HIRMENTAZ Branchement électrique et téléphone		12 000		
<b>39</b>	Assainissement AEP Programme 2016 La Chèvrerie/La Bauveau - Travaux - Subvention SMDEA - Subvention AGENCE EAU - Subvention ETAT (en attente réponse) - Subvention A.EAU (SUR) (en attente réponse) - EMPRUNT - estimatif		750 000		240 000 120 000          <u>325 019</u> 685 019

	<b>TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT</b>	<b>265 800</b>	<b>837 000</b>	<b>763 850</b>	<b>703 019</b>
VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES HT		RECETTES HT		
	<b>RAR 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>RAR 2015</b>	<b>BP 2016</b>	
	OPERATIONS FINANCIERES	/	279 500	/	342 300
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	265 800	837 000	763 850	703 019
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>265 800</b>	<b>1 116 500</b>	<b>763 850</b>	<b>1 045 319</b>
	<b>TOTAUX HT</b>	<b>1 382 300</b>		<b>1 809 169</b>	
	DEFICIT INVESTISSEMENT 2015	<b>503 354</b>		/	pour couvrir DEFICIT 2015 + RAR 2015
	AFFECTATION CA 2015 (1068)	/		5 304	
	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT BP 2016	/		71 181 pour couvrir les programmes 2016	
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 885 654</b>		<b>1 885 654</b>	

Après présentation et vote le budget Eau et Assainissement 2016 est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

### **20160411\_03 : SIDISST : PARTICIPATION 2016 : Modalités de recouvrement**

Le maire expose :

Le comité du SIDISST, lors de sa séance du 23 février 1996, a approuvé le principe de permettre aux communes membres d'opter pour la fiscalisation des participations communales au budget du SIDISST, disposition prévue par l'article L5215-20 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule par ailleurs que chaque année le conseil municipal doit être consulté.

Article L 5212-20 - Alinéa 3 :

« La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de laisser au SIDISST le soin d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts mentionnés au 1<sup>er</sup> du a/ de l'article 2331-3 du Code des Collectivités Territoriales (fiscalité locale directe)

### **20160411\_04 : FORET COMMUNALE – PARCELLE 5 « SOUS LA MÂCHE » : Demande de soutien financier dans le cadre du dispositif Forêt d'Avenir Pays de Savoie**

Le maire fait part des informations transmises par l'Office National des Forêts à savoir que depuis 1900, le réchauffement climatique a été mesuré à +1.6°C. Celui à venir est estimé à +4°C au niveau mondial et jusqu'à +7°C en Pays de Savoie (en fonction des scénarios du 5<sup>ème</sup> rapport du Groupement International des Experts sur le Climat) entraînant de nombreuses conséquences et notamment sur les forêts de notre département.

Conscient de cette problématique et soucieux de soutenir l'adaptation des forêts, le Conseil Départemental et le Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie, en partenariat avec les acteurs de la filière bois locale ont mis en place le dispositif Forêts d'Avenir Pays de Savoie (FAPS).

Il s'agit d'une démarche partenariale proposée aux propriétaires forestiers (publics et privés) désireux de replanter leurs parcelles sinistrées par la tempête de 1999, la sécheresse de 2003 ou ayant subi des attaques de scolytes, avec des essences adaptées aux évolutions des conditions climatiques à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'inscrire aux côtés du Conseil Départemental dans cette démarche d'adaptation au changement climatique, en engageant les travaux forestiers concernés sur la parcelle forestière n°5 canton de « Sous la Mâche », cadastrée section A n°342 et de solliciter l'aide du Département.

Après exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'inscrire aux côtés du Conseil Départemental dans sa démarche d'adaptation au changement climatique en engageant les travaux forestiers sur la parcelle forestière n°5 canton de « Sous la Mâche », cadastrée section A n° 342
- Sollicite l'aide du Département dans le cadre de ce dispositif à hauteur de 3095 € (soit 50% du coût des travaux)
- Charge le maire de faire le nécessaire.

### **20160411\_05 : RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES : Approbation du projet**

Le maire précise qu'une somme de 20 000 € avait été budgétée en 2015 pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes. Ce programme n'a pas été réalisé et a été reporté en 2016. Depuis, un économiste a été missionné pour établir un descriptif des travaux qui a été remis en mairie le 31 mars 2016 et dont détail est donné à chacun. Les travaux concernent la rénovation de la charpente-couverture et la zinguerie. Le montant estimatif des travaux s'élève à 130.000,00 € HT (156.000,00 € TTC)

Afin de permettre de poursuivre ce programme et de solliciter les aides financières éventuelles, il est proposé d'approuver ce descriptif de travaux.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes tel que présenté dans le descriptif établi par Mr DUTRUEL Nicolas, Economiste.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) 2016.
- 

### **20160411\_06 : SDIS – AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS DE BELLEVAUX**

Le maire rappelle l'accord donné au Centre d'Intervention des Pompiers de Bellevaux d'occuper la salle vacante située au-dessus des services techniques, à côté de la salle des associations et de l'intégrer dans la convention de mise à disposition signée le 31 janvier avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74).

Il présente l'avenant n°1 proposé par le SDIS 74 concernant la modification de la surface des biens mis à disposition du SDIS 74, ainsi que de la quote-part d'imputation des charges d'exploitation (et de dépenses imputables au SDIS 74).

Après avoir entendu le maire et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention signée avec le SDIS 74 le 30 janvier 2000 concernant les conditions et modalités de mise à disposition par la commune de Bellevaux, du Centre d'Incendie et de Secours.
- Charge le maire de signer

### **20160411\_07 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont présentées pour lesquelles la commune n'a pas de projet particulier et ne souhaite pas solliciter la CCHC, titulaire du droit de préemption, pour rétrocéder ce droit.

- Appartement à la Chèvrerie – Immeuble « Les Silènes – parcelle C 1039, propriété de Mr TEXIER
- Appartement aux Mouilles – Les Chalets du Pounant – parcelle E 2285, propriété de Mme ESTRADE et Mr JAMET
- Chalet à Hirmentaz – parcelles F 3641 et 3649, propriété de Mr et Mme MARQUET

## Questions et informations diverses :

- Lecture du courrier de Mr SESIANO Jean de l'Université de Genève, demandant une aide financière de la commune pour des travaux d'hydrogéologie réalisés sur les sources du Brevon. Compte-tenu que ces travaux n'ont pas été demandés par la commune, le conseil municipal décide de ne pas y participer.
- Vote du budget 2016 de la CCHC : La fiscalité augmente de 2.3 %. Les dépenses de fonctionnement ont été limitées. En section d'investissement, seuls les projets concernant les crèches et les containers semi-enterrés ont été retenus.
- Chiffre d'affaire des stations de ski :  
  
Hirmentaz (SESAT) au 28/03/2016 : 1.583.000,00 € TTC (sans les Habères et la répartition Roc d'Enfer). (- 4% par rapport à la saison précédente  
Roc d'Enfer (Régie Saint Jean d'Aulps) : 1.642.620,00 € HT (sans les Portes du Soleil et la répartition avec Hirmentaz). + 0.05 % par rapport à la saison précédente. Le maire donne également le compte-rendu de la réunion de fin de saison qui a eu lieu le 7 avril 2016 avec les responsables de St Jean d'Aulps.
- Demande de Mr BUINOUD Jean-Christophe pour un emplacement de stockage de bois de chauffage en vue de son exploitation, sur le premier parking des Mouilles (entre le foyer de fond et l'ancien garage CONVERSET). Compte-tenu que l'emplacement demandé est réservé pour la pose des containers à ordures semi-enterrés, il est proposé qu'il s'installe sur la parcelle communale F 3705, en bordure de route, direction les Pontets depuis le Dérasson. Compte-tenu de la proximité des habitations, l'accord est donné à titre expérimental pour une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 étant précisé que l'endroit devra être rendu propre avant la période d'hiver, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre car l'emplacement est utilisé pour le stockage de la neige. Il sera également demandé de respecter une plage horaire pour l'activité, de 8H à 18H (dimanche exclu). Le conseil municipal donne son accord par 13 voix pour et 2 contre.
- Suite à la décision d'augmentation des taux d'imposition 2016 de 15 et 20%, la question est posée de savoir s'il faut maintenir une réunion publique pour l'information des contribuables ou faire un bulletin d'information. Il est décidé, par 11 voix pour et 4 contre, de préparer une réunion publique avec le cabinet STRATORIAL Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.